



## DROIT DE VOIRIE ACTIVITES COMMERCIALES, MAGASINS

Tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (délibération du 16/11/2022)

OBJET	REDEVANCE	MODE DE TAXATION	PERIODE DE TAXATION
Présentoirs, portants, et chevalet	15 €	Unité	Annuelle
Flamme publicitaire murale	15 €	Unité	Annuelle
Ventes exceptionnelles	15 €	Forfait	Journée
Camion magasin	65 €	Unité	Journée
Emplacement « Food truck » place Maréchal Lattre de Tassigny	3 €	Unité	La demi-journée
Emplacement « food truck » place Maréchal Lattre de Tassigny	4 €	Unité	La journée
Emplacement distributeur alimentaire sur le domaine public	4 €	Unité	La journée
Vente fleurs à la Toussaint et sapins de Noël			
Petite surface (moins de 20m <sup>2</sup> )	25 €	Forfait	Journée
Grande surface (plus de 20 m <sup>2</sup> et 40 m <sup>2</sup> maximum)	45 €	Forfait	Journée

